

**Organisme de Gestion
de l'École Catholique
Saint-Louis Blaise Pascal**

**ANNÉE 2020 - 2021
TARIFS**

Pour l'année scolaire, la perception des contributions couvre trois périodes :

- septembre à décembre
- janvier à mars
- avril à juillet

- La contribution des familles :

- les maternelles 760 € à l'année.
- les primaires 820 € à l'année.
 - . 10 % de réduction pour un deuxième enfant,
 - . 20 % de réduction pour un troisième enfant et au-delà.

L'assurance individuelle accident est incluse dans la redevance forfaitaire annuelle.

- Garderie du matin (7 h 30 - 8 h 20) : 285,00 € à l'année
. exceptionnelle : 6,00 €

- Garderie des maternelles (16 h 30 - 17 h 45) : 250,00 € à l'année
. exceptionnelle : 6,00 €

- Étude des primaires (16 h 30 - 17 h 45) : 420,00 € à l'année
. exceptionnelle : 6,00 €

- Garderie du soir (17 h 45 - 19 h) : 365,00 € à l'année
. exceptionnelle : 6,00 €

Pour l'activité piscine, forfait annuel : 77 €.

Pour la restauration forfait annuel 996,63 €

Réparti sur les 3 périodes comme suit :

- septembre à décembre : 394,35 €
- janvier à mars : 301,14 €
- avril à juillet : 301,14 €

· repas exceptionnel au ticket : 8,10 €

Matériel scolaire (forfait annuel)

- classes maternelles : 18,50€
- classes primaires : 11,00 €

Les sorties pédagogiques et intervenants extérieurs.

Chaque projet fait l'objet d'une circulaire précisant le coût qui sera facturé.